

Créer un site de compostage de quartier

JE PRÉPARE MON DOSSIER DE DEMANDE

1- Mobilisation des voisins

→ Rassemblez une vingtaine de foyers motivés par la démarche (votre site pourra accueillir jusqu'à 70 foyers). Organisez des réunions d'information, distribuez des flyers, sollicitez des structures locales gérant des sites de compostage (référencées ici : [Carte et informations sites de compostage](#)) qui peuvent déjà avoir une liste d'habitant.e.s intéressé.e.s.

→ Identifiez 2 personnes volontaires, qui seront formées, pour devenir référentes du site.

2- Recherche de terrain et démarches administratives

→ Trouvez un terrain sur lequel le site de compostage pourrait être installé et identifiez si possible le propriétaire (voir sur le site [cadastre.gouv](#)).

→ Votre commune peut éventuellement aussi vous mettre un terrain à disposition, ou soumettre un terrain à la Métropole qui étudiera la proposition et rédigera un avis d'opportunité (délais d'un mois supplémentaire).

3- Identification d'une structure pour porter le projet

→ 2 solutions s'offrent à vous : contacter une **association existante** (MJC, jardin partagé, etc.) qui accepte de porter juridiquement le projet, ou créer une **association dédiée à la gestion de votre site**. Pour vous aider, vous pouvez vous rapprocher des référent.e.s d'autres sites de quartier.

→ Celle-ci signera la convention de mise à disposition du matériel proposée par la Métropole, et l'autorisation d'occupation du sol remise par le propriétaire du foncier si nécessaire.

4- Recueil des informations nécessaires pour la demande

→ Ces éléments sont à renseigner : adresse du site et coordonnées des 2 référent.e.s ; potentiel de votre site (nombre de foyers prêts à composter, évaluation de la mobilisation, etc.) ; coordonnées du propriétaire du terrain et de la structure porteuse ; l'avancée des démarches administratives ; configuration du site (ensoleillement, visibilité, confort, etc.) ; pérennité du site (approvisionnement en matière sèche, utilisation du compost, etc.)

JE CANDIDATE AUPRÈS DE LA METROPOLE

5- Demande en ligne à compléter

→ Le formulaire se trouve sur le site du Grand Lyon ou en cliquant ici : [Formulaire demande quartier](#)

6- Sélection des projets

→ La Métropole étudie chaque projet le premier mardi du mois suivant sa réception, et analyse les différents critères (accès à la pleine terre, disponibilité en matière sèche, débouchés pour l'utilisation du compost, identification d'une structure porteuse, bonne mobilisation du voisinage et des 2 référent.e.s).

→ Une réponse motivée est apportée aux projets non retenus. Certains projets seront à retravailler et seront réévalués ultérieurement.

→ Pour les projets retenus, il faut convenir de dates pour l'atelier participatif, la formation des 2 référent.e.s de site et une visite sur place pour calibrer le site de compostage et valider sa faisabilité technique (distance des habitations, place disponible, orientation, etc.)

JE DÉMARRE LE COMPOSTAGE AVEC MES VOISINS, ACCOMPAGNÉ DE LA MÉTROPOLE

7- Atelier participatif, formation et convention

→ Une fois l'atelier participatif, la formation des 2 référent.e.s de site et la visite de site effectués, une convention de mise à disposition du matériel et d'installation de site est signée.

8- Implantation et suivi du site

→ Les équipements suivants sont livrés : au moins **3 bacs de compostage en bois** (bacs de remplissage, bac de maturation et bac de matière sèche) de grande capacité. La métropole les met à disposition et en reste propriétaire pendant 6 ans ; **1,5 m3 de matière sèche** (broyat de branche) ; **20 bioseaux** à distribuer pour stocker les biodéchets issus de la cuisine ; **2 griffes** pour brasser le compost ; **1 seau** ; **1 fourche** pour les opérations de retournement/récolte ; **1 tamis**.

→ Un maître composteur vous accompagnera pendant les 9 premiers mois et effectuera avec vous 3 animations : le lancement du site (explication des bacs et consignes de compostage), le retournement du compost (lorsque le bac est plein, la matière est transférée dans le bac de maturation), la récolte (distribution/application du compost mûr dans le jardin). Il se tient également à votre disposition pour toute sollicitation ou intervention d'urgence.

9- Pérennisation du projet

→ Trouvez des sources de matière sèche : approvisionnez-vous vous-même avec des feuilles mortes et en broyant des branches, demander à une entreprise d'espaces verts de vous fournir du broyat de branche ou en acheter directement.

→ Pensez à l'utilisation de votre compost dans le temps, en fonction des saisons.

→ Assurez-vous que la dynamique perdure (mobilisez des nouveaux arrivants, faite tourner les permanences,...).